



Foyer fiscal - lieu d'habitation nouvelle compagne

Par j76, le 06/02/2015 à 14:48

Bonjour,

Etant en cours divorce, j'habite actuellement dans un appartement qui m'a été attribué suite au partage et que je souhaite garder.

Pouvez-vous me dire s'il est possible de garder mon adresse fiscale et d'habiter dans le logement de ma nouvelle compagne?

Ma future ex-femme serait-elle en droit de faire valoir le lieu d'habitation avec mon amie comme nouveau foyer fiscal et demander l'intégration des revenus de mon amie pour faire ré-évaluer la pension alimentaire de mes enfants?

Cordialement,